

## **Règlements**

### **Pool Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés**

#### **INSCRIPTION**

Chaque inscription sera réputée avoir été faite par le titulaire autorisé du compte correspondant à l'adresse électronique donnée à l'inscription. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui est assignée une adresse électronique par un fournisseur de service Internet ou de service en ligne ou un autre organisme (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) qui est responsable d'assigner des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique donnée à l'inscription.

Les inscriptions débutent le 24 septembre 2024 à 12 heures et se terminent le 9 octobre 2024 à 17 h 30.

Les points se cumuleront durant la saison régulière, soit du 4 octobre 2024 au 17 avril 2025.

#### **FONCTIONNEMENT**

Choix :

Vous devez choisir 1 joueur à chacune des 20 rondes (total de 20 joueurs).

Système de pointage :

1 point par but et 1 point par passe.

Échanges :

Après le 9 octobre 2024 à 17 h 30, vous aurez une limite de 5 échanges. Lorsqu'un joueur est échangé, il conserve ses points et les points du nouveau joueur débutent après la date de l'échange. Un joueur échangé ne peut être resélectionné.

#### **PRIX :**

50 % des frais d'inscription iront dans une bourse qui sera remise aux participants qui termineront en première position, deuxième position et troisième position.

1<sup>re</sup> position : le gagnant du Pool remporte 70 % de la bourse

*En cas d'égalité en première position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le même nombre de points.*

2<sup>e</sup> position : Le gagnant du Pool remporte 20 % de la bourse

*En cas d'égalité en deuxième position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le même nombre de points.*

3<sup>e</sup> position

Le gagnant du Pool remporte 10 % de la bourse

*En cas d'égalité en troisième position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le même nombre de points.*

En participant au Pool de hockey, toute personne gagnante autorise la Fondation à utiliser, si requis, son nom dans les médias ou à toute autre fin jugée pertinente.

Les gagnants seront joints par téléphone et par courriel entre le 21 avril et le 25 avril 2025. Le nom des gagnants sera diffusé aux participants sur le site Internet [pool.fondationdespompiers.ca](http://pool.fondationdespompiers.ca). Le prix devra être réclamé au plus tard le 27 juin 2025.

La moitié des sommes recueillies sera versée à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés afin de poursuivre sa mission d'aide aux grands brûlés du Québec.